



PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE / CITY OF POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	REQUEST FOR MINOR EXEMPTION
<p>Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le 8 mars 2022, à 19 h 00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :</p>	<p>Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on March 8, 2022, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:</p>
<p>1. Pour permettre au 86, avenue de la Baie-de-Valois, une maison située :</p> <p>a) à 5,95m de la ligne de propriété avant plutôt que le minimum requis de 7,5m ;</p> <p>b) à 6,6m de la marge de recul arrière plutôt que le minimum requis de 7,5m.</p>	<p>1. To permit at 86 De La Baie-de-Valois Avenue, a house situated:</p> <p>a) at 5.95m from the front property line rather than the minimum required of 7.5m;</p> <p>b) at 6.6m from the rear setback rather than the minimum required of 7.5m.</p>
<p>2. Pour permettre au 205, boulevard Brunswick l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment qui dépassent la ligne de toit de 5,3m en hauteur plutôt que le maximum autorisé de 3m.</p>	<p>2. To permit at 205 Brunswick Boulevard the installation of mechanical devices on the roof of the building that exceed the roofline by 5.3m in height rather than the maximum permitted 3m.</p>
<p>3. Pour permettre au 230, boulevard Brunswick l'affichage sur la surface vitrée localisée au deuxième étage de l'immeuble ayant façade sur le boulevard Brunswick là où aucune signalisation n'est autorisée.</p>	<p>3. To permit at 230 Brunswick Boulevard signage on the window area located on the second floor of the building facing Brunswick Boulevard where no signage is permitted.</p>
<p>4. Pour permettre au 11, avenue Rodney la construction d'une extension située à 5m de la ligne de propriété avant plutôt que le minimum requis de 14m.</p>	<p>4. To permit at 11 Rodney Avenue the construction of an extension situated at 5m from the front property line rather than the minimum required of 14m.</p>
<p>5. Pour permettre au 6701-6901, Autoroute Transcanadienne l'installation de deux enseignes là où aucune enseigne n'est autorisée.</p>	<p>5. To permit at 6701-6901 TransCanada Highway the installation of two signs where no signs are permitted.</p>
<p>Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.</p>	<p>Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.</p>
<p>Donné à Pointe-Claire, le 16 février 2022.</p>	<p>Given at Pointe-Claire, February 16, 2022.</p>

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk